



EUX NATIONAUX DU SPORT D'ENTREPRISE 8 AU 12 MAI 2019 MARTINIQUE



Lieux de pratique :

Site n°1 : Palais des Sports – Quartier Petit Manoir – 97232 Le Lamentin Site n°2 : Institut Martiniquais du Sport - Route du vert pré - Mangot Vulcin - 97232 Le Lamentin

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 8èmes Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

<u>Article 1:</u> Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

<u>Article 2:</u> Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3: Tournois

Tournois par équipes: Une équipe comprend 2 joueurs minimum et 4 joueurs maximum.

3 catégories : masculin, féminin et mixte

Article 4: Principes

1. Le tournoi se déroule sur trois journées.

Chaque rencontre se déroule de la façon suivante :

Hommes: - Simple H1 Dames: - Simple D1 Mixte: - Simple H
- Simple H2 - Simple D2 - Simple D
- Double H - Double D - Double mixte

- 2. Les équipes engagées sont réparties en poules par tirage au sort. En fonction du nombre d'entreprises participantes, il peut être créé une poule unique
- 3. Les matchs se jouent au meilleur des 3 sets. Les sets sont disputés au meilleur des 21 points. La règle des deux points d'écart lorsque le score est de 20-20 n'est pas appliquée.
- 4. A l'intérieur de chaque poule, le classement se fait de la façon suivante :
 - 2 points par match gagné / 1 point par match perdu / 0 point par match forfait.
- 5. En cas d'égalité de points au classement entre 2 équipes, le résultat de la rencontre les ayant opposée les départage.
- 6. En cas d'égalité de points au classement entre 3 équipes et plus, le classement est déterminé selon les critères suivants :
 - a) Le nombre de points ayant été marqué lors des rencontres directes entre les équipes concernées
 - b) La différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres disputées dans la poule.
 - c) La différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres disputées dans la poule.
 - d) La différence entre le nombre d'échanges gagnés et le nombre d'échanges perdus sur l'ensemble des rencontres disputées dans la poule.
- 7. A la suite du classement dans chaque poule, un tableau pricnipal et un tableau consolante seront proposés

<u>Article 5 : Arbitrage</u>

- 1. Les rencontres peuvent s'effectuer en auto-arbitrage
- 2. Pour des raisons de convivialité, dans le cas où une équipe n'aurait pas un nombre suffisant de remplaçants le jour de l'épreuve, il est possible de remplacer un joueur blessé par un joueur issu d'une autre équipe (du même club ou non). Cependant, ce remplacement <u>doit être autorisé</u> par le responsable de l'équipe rencontrée et le responsable de l'équipe d'où le joueur provient. Tout cela en présence d'un officiel de l'épreuve afin d'éviter d'éventuelles contestations d'après-match.

Attention : le règlement est susceptible de modifications

15-12-2018





JEUX NATIONAUX DU SPORT D'ENTREPRISE 8 AU 12 MAI 2019 MARTINIQUE

Pour des raisons d'équité sportive, le match auquel aura participé le remplaçant extérieur, sera <u>obligatoirement</u> perdu (score similaire à un forfait)

- 3. Pour toute rencontre jouée sans remplaçant extérieur, le score sera entériné même en cas de forfait général d'une des équipes par la suite
- 4. Une commission composée du Directeur de l'épreuve et d'un officiel de la FFSE est chargée de gérer tous les litiges pouvant survenir le jour de l'épreuve et de prendre toutes décisions en conséquence.

Article 6 : Règlement

- 1. Sauf spécifications particulières, application des règles de la **Fédération Française de Badminton**
- 2. Le jeu est disputé avec des volants à plumes homologués
- 3. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, et son statut de licencié à la FFSE (accréditation)

Attention : le règlement est susceptible de modifications